Jean-Baptiste André Godin à Georges Coulon, 11 décembre 1869

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

Coulon, Georges (1838-1912) *est destinataire de cette lettre*
Groualle, Victor François (1818-1892) *est cité(e) dans cette lettre*

Afficher la visualisation des relations de la notice.

Informations sur le document source

CoteFG 15 (10)
Collation2 p. (184r, 185v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Georges Coulon, 11 décembre 1869, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/12/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/11114

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/11114?context=pdf

DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction11 décembre 1869
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireCoulon, Georges (1838-1912)
Lieu de destination28, rue Pigalle, Paris

Description

Résumé
Godin est heureux que Coulon soit revenu d'Égypte et lui demande s'il peut venir au Familistère pour s'occuper de la question de la contrefaçon des modèles de la manufacture. Il demande à Coulon s'il peut se charger de lui rapporter les documents, notamment les brevets, utilisés par Groualle contre le pourvoi d'Esther Lemaire, et qui se trouvent à la Cour de cassation

Mots-clés

Brevets d'invention, Consultation juridique, Information, Procédure (droit)
Personnes citéesGroualle, Victor François (1818-1892)
Événements citésSéparation des époux Godin et Lemaire (1863-1877)
Lieux citésÉgypte

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomCoulon, Georges (1838-1912)
GenreHomme
Pays d'origineFrance
Activité

- Administration
- Droit/Justice
- Franc-maçonnerie

BiographieAvocat et haut fonctionnaire français né en 1838 à Paris et décédé en 1912 à Paris. Fils d'un chorégraphe et d'une actrice, probablement enfant naturel du dramaturge Eugène Scribe, Georges Coulon étudie le droit et devient clerc de notaire en 1860 puis avocat au barreau de Paris en 1862. Libre-penseur, franc-maçon et républicain, il travaille auprès de l'avocat Jules Favre. Il voyage en Égypte en 1869. Coulon est nommé préfet de Vendée par Gambetta en septembre 1870. Il sert six mois à ce poste, retourne ensuite au barreau et travaille en qualité d'avocat de la Compagnie du canal de Suez. Coulon correspond à cette époque avec Jean-Baptiste André Godin à propos des élections législatives de 1869, auxquelles Jules Favre est candidat républicain, et à propos du Familistère. Godin charge Coulon de

questions juridiques relatives à ses affaires industrielles et au procès qui l'oppose à sa première épouse Esther Lemaire. Coulon se marie en 1880 avec Geneviève Pelletan, fille du républicain Eugène Pelletan (1813-1884) et sœur du socialiste Camille Pelletan (1846-1915), avec laquelle il a six fils. Nommé conseiller d'État en 1881, Coulon est détaché à la direction des Postes et Télégraphes de 1887 à 1889. C'est à cette époque qu'il visite le Familistère en compagnie de son épouse, après une quinzaine d'années sans relations avec Godin : « Certes, nous nous souvenons de vous, ma femme et moi, écrit Godin à Coulon le 8 avril 1887 quelques jours avant sa visite, et votre souvenir nous était même particulièrement présent ces jours-ci. » Coulon réintègre le Conseil d'État en 1890, dont il est le vice-président de 1898 jusqu'à sa mort en 1912. Georges Coulon est abonné à la revue du Familistère, *Le Devoir*. Il est nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1877, officier de l'ordre en 1887, commandeur en 1896, grand officier en 1906 et grand-croix en 1909.

NomGroualle, Victor François (1818-1892)
GenreHomme
Pays d'origineFrance
Activité

- Administration
- Droit/Justice

BiographieAvocat et haut fonctionnaire français né en 1818 à Saint-Lô (Manche) et décédé en 1892. Groualle est avocat à la Cour de cassation à Paris (8, rue du Mont-Thabor) dans la deuxième moitié du XIXe siècle. Il est élu membre du Conseil d'État par l'Assemblée nationale en 1872. Il est nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1867 et officier en 1873.
Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 15/12/2021
Dernière modification le 26/04/2023

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/11114?context=pdf

Caen le 11 7bre 1867

Cher Monsieur

Je suis heureux de savoir votre retour et je serai aussi plaisir le moment où vous pourrez nous entretenir des merveilles de l'egypte, mais en attendant voudrez prendre en la lettre ci que vous me faites l'amitié de m'écrire, lorsque vous me dites ci présent je suis immédiatement et absolument à votre disposition s'il en était ainsi je vous dirais venez ici arrêter avec moi les bases du concours que vous pourriez m'accorder afin de suivre de la façon la plus prudente l'étude que vous avez commencée et celle des moyens que j'aurai à employer pour arrêter s'il est possible les effets de la contrefaçon étrangère.

Si au contraire vous êtes empêché par d'autres affaires dites moi ce que vous comptez faire pour les marques

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/11114?context=pdf

1895

La pourvoi de Mme Godin est rejeté j'ai redemandé a Me Grouault de me remettre le plus tôt possible les pièces de mon dossier et mes brevets surtout, il me faut reponse que ces pièces étaient retournées a la cour de cassation quand on me les renverrait courant de ce mois peut-être pourriez vous les rassembler et me les remettre vous même

Bien a vous

Godin

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/11114?context=pdf